



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 10 septembre 2024

PROCLAMATION - JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE - 10 SEPTEMBRE 2024

Le conseil proclame le 10 septembre 2024 « Journée mondiale de la prévention du suicide » et invite tous les Julievillois.es à maintenir un réseau social de qualité, à offrir leur aide à toute personne en détresse, à faire preuve d'écoute et à raviver l'espoir

Le conseil rappelle également que des intervenants sont disponibles gratuitement et en toute confidentialité, 24 heures par jour et 365 jours par année au 1-866-APPELLE (277-3553), pour toute personne qui en ressent le besoin.

PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA CULTURE - 27 AU 29 SEPTEMBRE 2024

Le conseil proclame, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, les 27 au 29 septembre 2024 « Journées de la culture », dans le but de manifester ostensiblement l'attachement de la collectivité julievilloise à la culture ainsi que son dévouement envers le développement de celle-ci.

PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS - 1ER OCTOBRE 2024

Le conseil proclame le 1^{er} octobre 2024 « Journée nationale des aînés » et encourage les citoyens.nes à reconnaître le rôle crucial que les aînés jouent dans notre collectivité.

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - 13 AOÛT 2024

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue à Sainte-Julie le 13 août 2024, tel que présenté.

COMITÉ DE TRAVAIL POUR LE COMMERCE LOCAL - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 23-044 ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 22-214

Le conseil confirme la participation de M. Jean-François Lévesque, président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud, au sein du Comité de travail pour le commerce local de la Ville de Sainte-Julie;

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE ET LA RUE NOBEL - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT

Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme sa contribution financière au projet, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

Le conseil autorise la directrice générale à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - DIVERSES RUES

Le conseil autorise de déplacer le panneau d'interdiction de stationnement en période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril, installé sur la limite entre les propriétés situées aux 888 et 892, rue Brissette, afin de le repositionner devant la propriété située au 884, rue Brissette.

Le conseil autorise la modification des panneaux d'interdiction de stationnement et d'arrêt existants sur la rue de la Coulée, entre les rues Principale et du Vallon, ainsi que sur la rue du Vallon, en procédant notamment à l'ajout et au retrait de poteaux de signalisation afin :

- d'interdire tout arrêt sur une portion de la rue de la Coulée, allant de la rue Savaria à la boîte postale ;
- d'interdire le stationnement, en tout temps, sur les portions de la rue de la Coulée, entre les rues Principale et Savaria et entre la boîte postale et la rue du Vallon, de même que sur la rue du Vallon ;
- d'interdire le stationnement, en tout temps, excepté poste 2 minutes, devant les boîtes postales situées sur la rue de la Coulée, près de l'intersection de la rue des Vents et sur la rue du Vallon, près de l'intersection de la rue Décarie ;

Le conseil autorise le remplacement des panneaux existants d'interdiction d'arrêt lors des jours de classe sur la rue Lionel-Groulx, entre l'avenue de l'Abbé-Théoret et la rue Laure-Conan, par des panneaux d'interdiction de stationnement, en tout temps.

Le conseil autorise l'installation des panneaux de signalisation, avec système lumineux, indiquant la présence d'une traverse piétonnière, ainsi qu'un marquage au sol, de part et d'autre du boulevard des Hauts-Bois, à l'intersection de l'avenue du Mont-Saint-Bruno, et de déplacer le panneau d'arrêt en amont.

Le conseil autorise l'installation des panneaux d'interdiction de stationnement, en tout temps, du côté intérieur de la courbe longeant la propriété du 424, rue Hébert.

Le conseil autorise le retrait du panneau d'arrêt interdit existant et autorise l'installation des panneaux d'interdiction de stationnement, en tout temps, excepté autobus, sur une portion de la rue de Murano, située à proximité du stationnement incitatif, soit entre les accès de la station-service.

Le conseil autorise le prolongement de la zone d'interdiction de stationnement en tout temps, jusqu'à l'intersection des rues Louis-Pasteur et Pierre-De Coubertin en remplaçant le panneau d'interdiction de stationnement situé dans la courbe, par un panneau d'interdiction de stationnement « ici au coin ».

Le conseil autorise l'installation des panneaux de signalisation indiquant la présence d'une traverse piétonnière, ainsi qu'un marquage jaune au sol, sur l'avenue de l'Abbé-Théoret, à l'intersection du croissant Beauchesne.

Le conseil autorise l'installation des panneaux d'interdiction de stationnement, en tout temps, sur une section du boulevard située à proximité du bâtiment situé au 73, boulevard des Hauts-Bois.

Le conseil autorise le déplacement du poteau installé près de la limite de propriété entre les résidences situées aux 121 et 131, rue Bellevue, afin de le repositionner près de l'entrée charretière du 121, rue Bellevue, et de remplacer les panneaux d'interdiction de stationner en période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril, installés à ces adresses, par des panneaux d'interdiction de stationnement, en tout temps.

APPROBATION - LISTE DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

Le conseil ratifie les paiements effectués et approuve les comptes à payer durant la période du 9 août 2024 au 5 septembre 2024.

Le conseil autorise le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

APPROBATION - CRÉATION DE SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DANS LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE

Le conseil approuve la création des sous-catégories d'immeubles résidentiels suivantes dans la catégorie des immeubles résiduels :

- 1 et 2 logements;
- 3 à 5 logements;
- 6 à 9 logements;
- 10 logements et plus;
- Immeubles résiduels (sans logement).

DEMANDE DE BONIFICATION DES SOMMES PRÉVUES - PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

Le conseil demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 afin de tenir compte de l'inflation, de l'état des actifs ainsi que du défi des changements climatiques.

MODIFICATION – TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

Le conseil fixe une période plus courte pour le financement du règlement suivant, lors de l'émission du 5 novembre 2024 :

Règlement	Montant	Terme
1216	35 144 \$	sur 5 ans au lieu de 15 ans

RACHAT D'OBLIGATIONS - REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS

Le conseil approprié un montant de 500 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté - rachat de la dette afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 5 novembre 2024 pour les règlements suivants :

Règlements	Montant
1139	468 500 \$
1226	31 500 \$
TOTAL	500 000 \$

Le conseil approprié un montant de 262 073 \$ à même les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 5 novembre 2024 pour les règlements suivants :

Règlements	Montant
1216	46 456 \$
1219	47 874 \$
1225	165 658 \$
1227	2 085 \$
TOTAL	262 079 \$

ADJUDICATION - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable en bordure de l'autoroute 20, à l'entreprise Excavation Civilpro inc., pour un montant de 1 670 625 \$, incluant la réserve pour imprévus.

ATTRIBUTION - SERVICE DE PLANTATION DE COMPENSATION DANS LA BRETELLE DE LA SORTIE 102 DE L'AUTOROUTE 20 DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT R-1251

Le conseil attribue le contrat pour le service de plantation de compensation dans la bretelle de la sortie 102 de l'autoroute 20 dans le cadre du règlement R-1251, à l'entreprise « Nature-Action Québec inc. », pour un montant de 47 279,10 \$, sans taxes.

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF À L'UTILISATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2024-2025 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

Le conseil autorise la directrice générale et le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de location à intervenir avec le CCSSJ pour la saison 2024-2025.

Le conseil autorise le trésorier à émettre tout paiement requis dans le cadre de ce contrat, conformément au protocole d'entente précité.

AIDE FINANCIÈRE - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE - TRAVAUX DE RÉNOVATION IMPRÉVUS À L'ARÉNA ET À LA PISCINE INTÉRIEURE

Le conseil verse une aide financière de 147 930 \$ au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie afin d'aider l'organisme à acquitter les dépenses reliées aux travaux majeurs de rénovation réalisés à la patinoire Letang de l'aréna ainsi qu'à la piscine intérieure.

AIDE FINANCIÈRE - ACTIVITÉS POUR PERSONNES HANDICAPÉES - LOISIRS ET RÉPIT SANS LIMITES

Le conseil accorde une aide financière d'un montant de 12 800 \$ à l'organisme Loisirs et répit Sans Limites, afin de subventionner la participation de ces huit (8) jeunes, résidents de Sainte-Julie, aux activités offertes par cet organisme au cours de l'été 2024.

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN À L'EXCELLENCE

Le conseil verse une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

Nom du participant	Événement	Discipline	Montant accordé
Sarah Arsenault	Coupe Provinciale GAF	Gymnastique	150 \$
Olivier Parent	Championnat canadien de baseball 13U	Baseball	300 \$
Victor Lefebvre	Championnat canadien de baseball 18U	Baseball	300 \$
TOTAL			750 \$

RENOUVELLEMENT - RÉOLUTION 23-290 - APPROBATION - PIIA - PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE - 2020, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, LOCAL 101 (CHEZ CHEVAL) - ZONE C-146

Le conseil reconduit, pour une nouvelle période de douze (12) mois consécutifs à compter de la présente demande relative à cet établissement prévue à la résolution 23-290.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseil renouvelle le mandat de Mme Marie-Ève Généreux à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans. Son second mandat se termine le 31 août 2026.

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

Le conseil renouvelle le mandat des membres suivants du comité de démolition pour une période d'un (1) an :

- M. Eric Faucher, conseiller municipal, à titre de président;
- Mme Sylvie Beaulieu, conseillère municipale;
- M. Sylvain Dubuc, conseiller municipal;
- M. Christian Huard, conseiller municipal, à titre de membre substitut.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1149-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Le conseil approuve que le *Règlement 1149-23 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1308-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1308 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 325 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR DIVERS TRAVAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

Le conseil approuve que le *Règlement 1308-1 modifiant le règlement 1308 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 325 000 \$ pour le paiement des honoraires de services professionnels pour la préparation de plans et devis pour divers travaux ainsi que les frais contingents* soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1101-124 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER LES USAGES « 6412 SERVICE DE LAVAGE D'AUTOMOBILES » ET « 3973 INDUSTRIE DE TABLEAUX D'AFFICHAGE ET DE PANNEAUX-RÉCLAMES » À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-150

Le Conseil adopte le Règlement 1101-124 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter les usages « 6412 Service de lavage d'automobiles » et « 3973 Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux-réclames » à la grille des usages et des normes de la zone C-150.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1329-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1329 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024

Le conseil adopte le Règlement 1329-1 modifiant le Règlement 1329 décrétant les taux de taxation pour l'année 2024.